

Mémo inhibiteurs de germination: comment empêcher la contamination des pommes de terre Bourgeon et des légumes de garde Bourgeon

Version de janvier 2017

Les pommes de terre de garde conventionnelles sont habituellement traitées avec l'inhibiteur de germination chlorprophame (CIPC). Les pommes de terre Bourgeon ne doivent pas être traitées avec cette substance. Il faut éviter la contamination des produits Bourgeon avec des inhibiteurs de germination. Les entreprises mixtes, qui commercialisent, transforment et/ou stockent dans le même bâtiment aussi bien des produits Bourgeon (pommes de terre et/ou légumes de garde) que des pommes de terre ayant été traitées avec un inhibiteur de germination, présentent un risque plus élevé.

Ces entreprises doivent donc se conformer aux règles de précaution suivantes:

Analyse des risques

Les entreprises vérifient leurs installations pour identifier les zones où une contamination avec des inhibiteurs de germination pourrait être possible. Elles prennent ensuite sur cette base des mesures de précaution spécifiques visant à écarter toute contamination. Ces mesures doivent être présentées chaque année à l'organisme de contrôle.

Contrôle de l'efficacité

Un contrôle par pointage doit permettre de vérifier si les mesures sont suffisamment efficaces. Une analyse du CIPC dans des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de la marchandise doit être réalisée à cet effet. Les analyses doivent être faites par un laboratoire accrédité dont le seuil de détection descend au moins jusqu'à 0.03 mg/kg. Il faut avant toute analyse contacter le laboratoire pour discuter de la marche à suivre. Le CIPC est en effet très volatil et peut même pénétrer dans les sachets plastiques fermés! Les échantillons bio doivent donc toujours être séparés des échantillons conventionnels et ne devraient pas être envoyés dans les mêmes paquets.

Que faut-il faire si des résidus d'inhibiteurs de germination sont trouvés dans des pommes de terre Bourgeon ou dans des légumes de garde Bourgeon?

En cas de teneur en CIPC supérieure à 0.02 mg/kg (valeur mesurée réellement), la commercialisation avec le Bourgeon doit être provisoirement suspendue et il faut avertir Bio Suisse. Il faut alors toujours identifier la source de contamination et y remédier. Il s'agit en particulier de vérifier si toutes les personnes impliquées ont rempli leur devoir de précaution. Bio Suisse décide ensuite sur la base des informations disponibles si une éventuelle reprise de la commercialisation avec le Bourgeon est possible. Pour contacter Bio Suisse: residues@bio-suisse.ch, tél. 061 204 66 17.

Quand ces directives s'appliquent-elles?

Ces directives et recommandations sont valables pour les pommes de terre Bourgeon ainsi que pour les légumes de garde Bourgeon stockés avec les pommes de terre conventionnelles dans la même entreprise.

Directives de Bio Suisse

Les directives suivantes doivent au moins être respectées (des mesures supplémentaires, spécifiques à l'entreprise, peuvent éventuellement être nécessaires)

- L'utilisation du CIPC est interdite sur les pommes de terre Bourgeon. Les seuls traitements antigermination autorisés sont l'huile de cumin et l'éthylène.
- Il est interdit d'entreposer les pommes de terre et les légumes de garde Bourgeon dans la même cellule que des pommes de terre ayant été traitées contre la germination.

- Au cas où des pommes de terre seraient traitées dans d'autres locaux, il s'agit de prendre garde à ce que les inhibiteurs de germination ne contaminent pas les produits Bourgeon en transitant par le système d'aération.
- Il faut utiliser de l'eau fraîche pour laver les pommes de terre et les légumes de garde Bourgeon.

Recommandations de Bio Suisse

- Les pommes de terre et les légumes de garde Bourgeon ne doivent si possible pas être stockées dans des entreprises qui font des traitements avec du CIPC (même s'ils sont effectués dans des locaux séparés).
- Les pommes de terre et les légumes de garde Bourgeon doivent si possible être transportées et/ou stockées dans des palloxe qui ne sont jamais entrés en contact avec des inhibiteurs de germination (utilisés uniquement pour des produits biologiques ou pour d'autres produits non traités).
- Les pommes de terre et les légumes de garde Bourgeon doivent si possible être réchauffées dans un local séparé puis conduites sur leurs propres installations de nettoyage, de triage, de transport et d'emballage. Si cela n'est pas possible, il faut garantir que ces installations soient correctement nettoyées (p. ex. eau chaude à haute pression) après avoir été utilisées pour des pommes de terre traitées avec des inhibiteurs de germination.